

A l'attention de M Vandewalle

Antenne MDB Vallée de Chevreuse 4, rue de la vallée, Saint-Rémy-lès-Chevreuse 06 32 63 67 82

Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Nous avons eu l'occasion d'échanger quelques mots concernant les déplacements à vélo quand vous étiez sur le parking de l'Espace Jean Racine à Saint-Rémy lors de la Virade de l'espoir. Vous m'avez proposé de vous écrire, ce que je fais.

Au printemps 2009, un petit groupe de personnes a décidé d'ouvrir une antenne "vallée de Chevreuse" de l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette. L'objectif principal de cette association est de promouvoir les usages non sportifs du vélo que sont la promenade, le tourisme et surtout les déplacements utilitaires.

Mon objectif en m'adressant à vous était de mieux connaître, et le cas échéant aider si cela est possible, l'action du Parc concernant ces usages non sportifs.

### Quels sont ces usages non sportifs?

Dans le Parc, la promenade sur les routes, qu'elle soit familiale au voisinage de son domicile ou avec un plus grand rayon d'action dans le cadre d'une découverte touristique souffre d'un aménagement des voies publiques inadapté aux vélos. Ces aménagements privilégiant l'automobile conduisent à un très fort sentiment d'insécurité en particulier pour les enfants auquel s'ajoute le risque de vandalisme et de vol des vélos stationnés. Les déplacements utilitaires souffrent des mêmes difficultés, la principale différence étant les lieux de destination :

- sites touristiques et recherche de lieux tranquilles pour la promenade,
- écoles, commerces, gares et entreprises pour les déplacements.

## A quels changements faut-il se préparer ?

La promenade, mais surtout les déplacements à vélo sont susceptibles d'une forte évolution, puisqu'ils correspondent déjà à un besoin mal satisfait à cause des risques et de la pénibilité due à la circulation des voitures, poids lourds et cars. Progressivement, la raréfaction des hydrocarbures et les incitations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre vont rendre le recours à la voiture individuelle et au transport de marchandise sur route plus difficiles et plus chers.

## Que faudrait-il faire en priorité?

Il faudrait permettre à ceux qui le souhaitent de parcourir en sécurité les distances courtes à intermédiaires (<10 km) en vélo, cela concerne surtout le centre des villes et en particulier l'accès aux commerces, gares, écoles, collèges et lycées. Les avantages sont bien connus : circulation plus facile, diminution des nuisances, réduction des besoins de stationnement, santé, convivialité ......etc. Dans le Parc, la circulation automobile est la principale nuisance.

Comme le stipule l'article 20 de la loi LAURE (maintenant intégrée au code de l'environnement), chaque rénovation de voierie en ville doit s'accompagner de la définition d'un itinéraire cyclable. Il est rare de pouvoir créer une piste, car il faut beaucoup de place, mais les bandes cyclables sont aussi une excellente solution s'il faut partager un espace plus restreint. Dans le but de partager la voirie, il est nécessaire de réserver des espaces aux vélos et, lorsque nécessaire, limiter la vitesse des véhicules. Sans vouloir sous-estimer les difficultés techniques ou financières, il est nécessaire et possible de mieux faire sans aller jusqu'à des actions en justice pour faire appliquer la loi.

#### Comment?

- Penser systématiquement au vélo dans tous les projets d'aménagement de la voirie, cela n'est pas dans nos habitudes ni dans notre culture
- Accepter l'idée que le vélo est un réel moyen de transport efficace (pour de nombreuses raisons, on ne peut plus considérer que la voiture est la seule solution). Il faut donc partager la voirie dans de meilleures conditions de sécurité pour les vélos
- Appliquer la loi à chaque projet de rénovation, anticiper en élaborant des plans de circulations douces.
- Rechercher des compétences car la qualité des aménagements cyclables n'est pas toujours au rendez-vous. Il faut en particulier développer les compétences des services techniques et ne pas redouter d'écouter les utilisateurs. Une association comme MDB peut donner des avis dans un esprit totalement constructif; pourquoi ne pas en profiter?

# Les projets actuels du Parc sont-ils adaptés aux besoins?

Il nous semble que le Parc concentre ses efforts en dehors des villes, surtout dans un esprit de développement des loisirs.

C'est bien, mais est-ce que l'idée de Parc Naturel, de la préservation de l'environnement ne devrait pas aussi conduire à se fixer des objectifs au cœur des villes ? Là où les nuisances sont les plus grandes, les déplacements les plus nombreux (écoles, collèges, commerces), là où sont les enfants et les jeunes qui ne conduisent pas encore.

Inciter, aider, conseiller, décider ensemble serait un grand progrès. L'extension du parc, le voisinage de la ville nouvelle de Saint-Quentin, l'OIN de Saclay ne cessent de faire apparaître les questions de déplacements sous un jour nouveau.

#### En conclusion

Nous sommes à votre disposition et à celle de vos équipes dans la mesure de nos possibilités pour une discussion plus approfondie sur des aspects généraux ou pour travailler ensemble sur des projets concrets si vous le souhaitez. Par exemple, pourquoi ne pas examiner la possibilité et l'intérêt pour le Parc d'adhérer au club des villes et territoires cyclables ? Le site <a href="http://www.villes-cyclables.org">http://www.villes-cyclables.org</a> est très instructif.

Je tiens aussi à signaler que nous travaillons en étroite relation avec l'Union des Amis du Parc dont le but de faire du vélo un moyen de transport dans le Parc rejoint le nôtre.

Nous vous prions de croire, monsieur le Président du Parc Naturel Régional à l'assurance de notre considération.

Le représentant local de MDB Antenne MDB Vallée de Chevreuse

tenne widd vanee de chevreuse

Patrick Arondel

Copie: UAPNR